

L'Adresse—M. Caouette (Témiscamingue)

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je remercie bien sincèrement mes collègues de droite, de même que ceux d'en face, de leur courtoisie à mon égard. Je n'ai pas tellement l'intention de défendre mon cas, mais dans le passé, au cours de seize ans de parlementarisme, il m'a été donné de voir à la Chambre des groupes politiques beaucoup moins nombreux que nous, et qui étaient reconnus. Par exemple, en 1946-1947 le Bloc populaire existait au Parlement. Le chef était M. Maxime Raymond, et il était assis à ma gauche, de même que M. René Hamel, de Shawinigan, deux députés du Bloc populaire... On a toujours considéré M. Raymond comme le chef du Bloc populaire canadien.

Comme je l'ai mentionné hier, je crois, M. Coldwell s'était fait élire avec sept députés, et il a toujours été reconnu. Encore avant son décès, on le reconnaissait récemment comme un homme de grande valeur.

Je désire encore offrir mes remerciements aux honorables collègues qui me reconnaissent comme le chef du Parti Crédit Social du Canada. Il est clair que je n'ai pas été élu par le Parlement. Il est clair que j'ai été élu par les membres de mon parti à travers le Canada. Il n'appartient certainement pas au Parlement de dire si le chef d'une formation politique doit être le chef. On aurait pu cependant modifier la loi, et non pas diminuer le nombre de douze à dix ou à onze, mais ajouter qu'une formation politique élue à la Chambre avec douze députés, par la suite, tant et aussi longtemps que des députés sont réélus, même avec un nombre inférieur à douze, devrait continuer à être reconnue officiellement comme parti. Il me semble que cela éliminerait tout le «tralala» qu'on lit dans les journaux ces temps-ci.

Monsieur l'Orateur, nous entendons travailler non pas à démolir le Parlement, mais à respecter la loi et à collaborer avec l'ensemble des députés qu'ils siègent du côté ministériel ou de l'autre. Nous ferons notre travail d'une façon consciencieuse, nous allons collaborer aux travaux parlementaires dans toute la mesure du possible afin d'être des hommes sérieux, des hommes acceptés, des hommes qui collaborent à la meilleure administration du Canada. C'est pour cette raison que mes dix collègues contribueront eux aussi à la bonne marche des travaux parlementaires.

Monsieur l'Orateur, j'ai lu attentivement les deux sous-amendements qui sont présentement à l'étude à la Chambre, j'ai écouté avec attention le discours du chef de l'opposition (M. Stanfield) et celui du très honorable premier ministre (M. Trudeau). J'ai lu le discours du trône, et j'y ai fait une grande découverte. Le discours du trône nous informe que nous subissons l'inflation, comme si nous ne le savions pas. Le premier ministre, cet après-midi, a évité à peu près totalement de parler de l'inflation. Il a mentionné le mot «inflation» seulement une fois, et il a traité de sujets très importants, comme le bilinguisme. Je l'ai entendu et j'ai apprécié fortement les propos qu'il a tenus au sujet de la reconnaissance des deux langues officielles du Canada.

Il y a des améliorations à apporter, il l'a d'ailleurs reconnu, il y en a dans presque tous les domaines, il y en a dans les sociétés de la Couronne. Par exemple, il y a quelque temps, je prenais un avion d'Air Canada où se trouvaient des hôteses de l'air qui ne parlaient pas un mot de français. Je ne m'oppose pas à ce que la demoiselle en cause s'appelle Plamondon ou Harris, mais je m'oppose à ce qu'elle ne parle qu'une langue. J'ai noté aussi que si une petite Canadienne française demande à devenir hôtesse de l'air à la société Air Canada, on exige qu'elle connaisse les

[M. Broadbent.]

deux langues officielles du Canada alors qu'on ne fait pas la même chose lorsqu'il s'agit d'une candidate de langue anglaise, d'une autre province que le Québec. On exige seulement qu'elle parle l'anglais et qu'elle ait des qualités d'hôtesse, chose que je ne conteste pas. Mais pourquoi avoir deux poids et deux mesures? Pourquoi exiger de la petite Canadienne française qu'elle utilise les deux langues alors qu'on n'exige pas la même chose du côté des Canadiens anglais? C'est simplement pour attirer l'attention du gouvernement sur ce sujet. Il y a des fanatiques au Québec, et en quantité.

Lorsque je vois François-Albert Angers à la télévision, moi, il me rend un peu malade. Selon lui, il faudrait parler seulement le français. J'ai regretté aussi la présentation du bill 22 à l'Assemblée nationale du Québec. Avec la loi sur les langues officielles du Canada, je pense que dans la province de Québec on peut très bien se débrouiller sans avoir recours à un bill 22, qui crée bien plus de confusion que d'autre chose. On n'aurait jamais dû présenter un tel projet de loi.

Aujourd'hui des fanatiques comme Anger, il y en a non seulement à Montréal, mais aussi à Winnipeg. Tantôt j'ai reçu à mon bureau une lettre datée du 30 septembre 1974, soit le jour de l'ouverture de la session. L'auteur indique son adresse, 303-139 Roslyn Road, Winnipeg, Manitoba; son code postal, au cas où quelqu'un voudrait lui répondre, est R3L 0G7.

● (1800)

[Traduction]

M. Réal Caouette,
Chambre des communes,
Ottawa.

Cher monsieur,

Je viens d'écouter le discours que vous avez prononcé à la suite de la nomination du nouvel Orateur de la Chambre des communes.

Je regrette beaucoup que vous ayez choisi de parler à vos compatriotes canadiens dans une langue que la grande majorité de vos auditeurs ne peuvent pas comprendre. Peut-être s'agissait-il d'une plaisanterie!

Sincèrement vôtre,

G. Christy (Mme.)

Le français, une plaisanterie!

[Français]

En français, G. Christie.

Monsieur l'Orateur, ce sont ces gens-là qui nuisent à l'unité nationale au Canada. Elle me dit:

[Traduction]

... que la grande majorité de vos auditeurs ne peuvent pas comprendre.

[Français]

Elle n'avait qu'une chose à faire: faire comme moi, et apprendre l'anglais. Pour parler l'anglais, il a fallu que je l'apprenne. Pour l'écouter, il a fallu aussi que je l'apprenne. J'ai appris l'anglais, et je suis heureux de connaître la deuxième langue officielle. Pour quelle raison n'a-t-elle pas appris son français? Cela la dispenserait d'écrire des lettres de «fou». J'espère qu'elle lira le hansard, parce que sa lettre y paraîtra.

On entend dire: Ah! dans le Québec, ce sont des fanatiques. Les Québécois ne sont pas tous des fanatiques. Nous, créditistes, nous ne sommes pas des fanatiques, nous avons été élus députés, et nous soulevons rarement les questions de langues parmi nous. Si cette dame pouvait écouter le